

# REGLEMENT

**Catégories** : La course de 15,5 km est ouverte aux personnes nées en 2004 ou avant. La course de 10,5 km est ouverte aux personnes nées en 2006 ou avant. La course de 5 km est ouverte aux personnes nées en 2008 ou avant. La course enfant est ouverte aux enfants nés entre 2011 et 2014. Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.

**Certificat médical** : Conformément à la loi 99-223 du 23-03-99 (art 6) : Doit impérativement être joint au bulletin d'inscription un certificat médical ou sa copie datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition. Sans ce document, votre inscription ne sera pas validée. Les participants affiliés à une fédération sportive fourniront une copie de leur licence, dont la délivrance doit obligatoirement être soumise à un examen médical.

**Informatique et liberté** : Conformément à la loi informatique et liberté du 06-01-1978, les participants ont un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Ces informations, sauf avis contraire du participant, ne seront transmises qu'à la société de routage chargée de l'éventuelle diffusion des résultats.

**Droit à l'image** : Le participant prend connaissance qu'il peut être photographié ou filmé durant le déroulement de l'épreuve, et ne s'oppose pas, ainsi que ses ayant droits, à la captation et à la diffusion d'images de la course sur lesquelles il pourrait figurer, et ce, durant les durée légales maximales prévues par les lois et règlements.

**Environnement** : Des sites naturels sensibles et protégés étant traversés, il est demandé aux participants de respecter l'environnement, et de ne laisser derrière lui aucun déchet. Des poubelles seront disposées après les points de ravitaillement. Tout participant non respectueux de cette disposition pourra être mis hors course sans contrepartie.

**Assurance/sécurité/responsabilité** : L'Amicale Laïque de Trébeurden a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Des secouristes à l'arrivée assureront la sécurité de la course. Ils ont compétence pour mettre hors course un concurrent qu'ils jugeront en trop grande difficulté. Chaque participant se doit d'informer les signaleurs, les postes de ravitaillement ou l'organisation de tout concurrent en difficulté. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas :

- De défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou d'une préparation insuffisante,
- De tout accident physiologique immédiat ou futur,
- De délai trop important d'intervention des secours du fait des difficultés d'accès au parcours,
- De vols d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

**Les accompagnateurs vélos sont interdits.**

**Droit d'inscription** : 9 €, 11 € sur place (Le matin de la course) pour les courses adultes de 10,5 et 15,5 km, 3 euros pour la randonnée et la course de 5 km. La course enfants est gratuite.

**Nombre limite des participants** : L'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux inscriptions sans préavis, dès que le nombre maximal de coureurs autorisé est atteint (499 dossards). Le dossard doit être porté de manière apparente, sur la poitrine.